

PROCOLE D'ACCES DU PUBLIC

AUX SERVICES DE LA MAIRIE

A compter du 6 avril 2021, au vu de la situation sanitaire actuelle, **l'accueil du public sera possible uniquement sur rendez-vous préalable(*) pris par téléphone au 03.20.16.85.95 ou par mail à contact@thumeries.fr**. Les rendez-vous sont possibles aux horaires suivants : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h à 11h50 et de 13h30 à 17h30 et le mercredi de 8h à 11h50.

Ces dispositions sont également applicables aux demandes de rendez-vous faites auprès des élus.

Les permanences des organismes extérieurs en mairie sont suspendues.

Un distributeur de gel hydroalcoolique est à votre disposition à l'entrée, merci de bien vouloir vous désinfecter les mains et de porter votre masque. (*)Les modalités de votre accueil en rendez-vous vous seront précisées lors de la confirmation de celui-ci.

Des attestations de déplacement dérogatoire sont disponibles à l'extérieur (merci de vous limiter à 5 exemplaires).

Ces dispositions sont applicables jusqu'à modification du présent protocole.

Merci de votre compréhension.

